## TEXTES RÉGISSANT LES ENQUÊTES PUBLIQUES RELATIVES A LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU

## - Texte relatif aux passages à niveau :

Arrêté ministériel du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau (article 3)

## - Texte relatif aux enquêtes publiques :

Code des relations entre le public et l'administration : notamment les articles L134-1, L134-2, et R134-3 à R134-32

## - Décision :

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression d'un passage à niveau (arrêté préfectoral).